

MAIRIE DE SAINT-AQUILIN

Rue des Cailloux – 24110 SAINT-AQUILIN

Département de la Dordogne



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JUN 2018

Présents : Annick DEZON, Eric GUTKOWSKI, Jean-Luc PARISOT, Morgane de SEISSAN, Josiane DURIEUX, Alain SOUDEIX, Philippe CHERCHOULY, Claude BERNADO, J. MAGNE, C. CLERC

Absents excusés : D. DESMAISON

Absents : Fanny DESMOULIN, Marie-France REY, Pascal DEGUILHEM

Après lecture, le compte rendu de la réunion du 25 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement de la ligne de trésorerie au Crédit Agricole

Il est décidé à l'unanimité de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 20 000 € pour une durée d'un an, au taux fixe de 1,70 % l'an. La commission d'engagement est de 200,00 € prélevée une seule fois.

Délégation au Maire pour passation des marchés publics

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, Madame le Maire a délégué de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Désignation d'un référent municipal ambrosie

Jean-Luc PARISOT a été choisi en tant que « référent ambrosie » au titre de la commune de Saint-Aquilin. Il sera chargé de gérer et suivre la lutte contre les ambrosies sur le territoire de la commune.

Demande de subvention au Conseil Départemental

La commune sollicite le concours financier du Conseil Départemental pour la réalisation du city stade.

Assainissement collectif – prix de l'eau 2018 et 2019

Pour permettre de réduire le déficit d'exploitation du budget annexe de l'assainissement, la commune a décidé de revoir les tarifs, actuellement en vigueur depuis 2012. Une augmentation sur deux ans est instaurée. Au 01/07/2018, la partie variable, suivant la consommation de chacun, passera de 1,15 €/HT à 1,25 €/HT et la partie fixe, l'abonnement de 95,00 €/HT à

☎ 05 53 54 12 43

☎ 05 53 54 52 95

mairie.saint.aquilin@wanadoo.fr

115,00 €/HT l'an. Au 01/07/2019, la partie variable passera à 1,35 €/HT et la partie fixe à 135,00 €/HT l'an.

Présentation du RPQS

Jean-Luc PARISOT présente pour l'exercice 2017, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de Tocane St Apre.

Location du logement social n°1 T4 duplex

Depuis le 15 juin, le logement n°1 est occupé par Mme VENOU-MOULLES et Mr BOURLAND. Le loyer mensuel est de 500,00 € avec versement d'une caution de 500,00 €, correspondant à un mois de loyer.

Location du logement social n°3 T4

Lorsque les travaux d'entretien seront terminés, Monsieur DROUGAT occupera le logement n°3. Le loyer mensuel est de 371,00 € avec versement d'une caution de 371,00 €, correspondant à un mois de loyer.

Occupation du domaine public par France Télécom

Le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par France Télécom est de 1 144,60 € pour l'année 2018.

Occupation du domaine public par ERDF

Le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité s'élève à 200,00 € pour 2017 et à 203,00 € pour 2018.

Achat de deux terrains

La commune achète les deux parcelles AX 173 de 344 m² et AX 174 de 929 m² appartenant à la famille Lacour. Ces terrains sont en zone constructible et jouxtent la salle des fêtes. Le prix est de 15 000,00 € (13 000,00 € et 2 000,00 € de frais d'agence).

Création d'une opération d'investissement pour l'achat des deux terrains et décision modificative

Suite à la décision d'acheter les deux terrains à la famille Lacour, il est décidé de créer l'opération d'investissement n°0014 « Achat terrains Mme LACOUR » et d'effectuer des virements de crédit d'autres programmes pour abonder l'opération 0014 à hauteur de 15000,00 €.

Dépenses		
2188 op 0019 - Accès PMR	- 2000,00	
2151 op 0013 - Voirie	- 2000,00	
21318 op 0020 - Eglise	- 7000,00	
21318 op 0021 - Sanitaires	- 4000,00	
2111 op 0014 - Achat terrains LACOUR	+ 15 000,00	

Questions diverses

Adressage : dès le mois de septembre, un groupe de travail sera constitué et devra identifier, à partir du plan remis par l'ATD, les voies à créer.

MAIRIE DE SAINT-AQUILIN

Rue des Cailloux – 24110 SAINT-AQUILIN

Département de la Dordogne

Un bureau d'étude a été mandaté par FREE pour installer une armoire de dégroupage sur la commune de Saint-Aquilin. L'emplacement choisi par ces derniers ne convient pas et la commune demande que le boîtier ORANGE héberge les câbles de FREE.

Suite à l'orage de la nuit du 10 au 11 juin, la commune a fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

De nouveaux vols sont signalés au cimetière. La Brigade de Gendarmerie de Tocane a été informée de tels agissements et doit procéder à des rondes.

À nouveau, des moutons ont été égorgés par des chiens errants. Des problèmes récurrents de voisinage souvent liés à des chiens nous ont été signalés, notamment au lotissement Maison Neuve.

La commune a passé une convention avec la SPA de Périgueux, les chiens errants seront capturés et déposés en fourrière par les agents communaux.

Madame la Maire fait appel au bon sens de tous pour vivre en bonne intelligence et dans le respect de chacun.

La séance est levée à 20h30